



REPUBLIQUE FRANCAISE

Expéditeur :

**Service d'urbanisme
NAILLOUX**

1 rue de la République

31560 - NAILLOUX

Tél : 05.62.71.96.96

Courriel : responsable.urbanisme@mairienaillox31.com

Arrêté portant la référence N°**2024U-025**

Transmis au préfet le 26/01/2024

Affiché en mairie le 26/01/2024

Dossier N° : **PC 031 396 21 N0074**

Objet : CONSTRUCTION D'UNE MAISON
INDIVIDUELLE

Déposé le : **09/09/2021**

Par : M. et Mme RRATIMI El Mahdi
2 impasse Baruch Spinoza
Appt 39
31560 NAILLOUX

Sur un terrain sis à :
39 rue Arnauguillem
31560 NAILLOUX

Parcelle : ZC0210P

Surface de plancher : 102,63 m²

**RETRAIT PORTANT RETRAIT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire de NAILLOUX

Vu l'autorisation d'urbanisme susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.421-1 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29/12/2004 et révisé le 25/03/2010 et modifié en dernière date le 28/09/2017,

Vu le PADD du PLU en date du 28/02/2022,

Vu l'autorisation de permis de construire délivrée le 07/10/2021 à M. et Mme RRATIMI El Mahdi,

Vu la demande de retrait reçue en mairie en date du 19/01/2024, de M. et Mme RRATIMI El Mahdi déclarent ne pas donner suite au projet,

Considérant l'objet de la demande,

Considérant que le projet se trouve en zone 1AUa du Plan Local d'Urbanisme,

ARRETE

Article unique :

L'autorisation de permis de construire susvisée est retirée.

Une copie du présent arrêté est transmise aux services de l'Etat pour annulation des taxes d'urbanisme.

Le 24 Janvier 2024

Par délégation du maire, l'adjoint délégué à
l'urbanisme

Pierre MARTY

